



SEANCE du 20 novembre 2020

Présents :

Mr LEJEUNE, Aubel - Mr FYON, Baelen - ~~Mr BOLLAND, Blegny~~ - ~~Mr DEWEZ, Dalhem~~ - Mme BONNI, Dison - Mr DROUGUET, Herve - Mr FRANSOLET, Jalhay - Mme DEJARDIN, Limbourg - Mr HALIN, Olne - Mr GODIN, Pepinster - Mme STASSEN, Plombières - Mr HOUET, Soumagne - Mme DELETTRE, Spa - Mr DELVAUX, Sprimont - Mr DERU, Theux - Mr DEMONCEAU, Thimister-Clermont - Mr BELTRAN, Trooz - Mme TARGNION, Verviers - Mr NIX, Welkenraedt

Excusé(s) : Monsieur DEWEZ

Compte tenu des conditions sanitaires liées au COVID19 la séance du conseil de ce jour se déroule par vidéoconférence via l'application ZOOM. Afin d'en assurer la publicité, la vidéo de la séance publique est diffusée en direct sur notre chaîne Youtube.

Mr NIX, Président de Zone, ouvre la séance publique.

Communications :

- Lutte contre les chenilles processionnaires - Circulaire ministérielle du 12/10/2020
- Compte 2019 - Approbation par les autorités de tutelle - Notification
- Etat trésorerie - Versements des dotations communales

1. **Approbation du PV du 16 octobre 2020**

Le conseil approuve le procès-verbal de la séance publique du conseil du 16 octobre 2020.

2. **Budget initial 2021 – Arrêt**

Le Comptable spécial présente le budget 2021

Le Conseil arrête le budget 2021 tel que présenté et approuve à l'unanimité :

- le budget ordinaire avec un total de 19.853.271,17 € ;
- les dotations communales pour un total de 9.917.260,12 € ;
- la dotation provinciale pour un montant de 3.349.454,30 € ;
- les investissements à l'extraordinaire avec un total de 19.030.000 €.

3. **Budget 2020 – Modification budgétaires SO et SE – Arrêt**

Le Comptable spécial présente la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2020.

Des discussions ont lieu quant à l'utilité du fonds de réserve au service extraordinaire.

Il est proposé en séance de modifier le projet proposé et de transférer le montant de 500.000 euros au fonds de réserve SE vers le fonds de réserve SO.

Le Conseil arrête les modifications budgétaires n°2 du budget 2020 telles que présentées et approuve :

- Service ordinaire : 20.366.844,35 € ;
- Service extraordinaire : 11.353.299,51 €.

4. **Financement des zones par la Province – Présence d'un conseiller provincial en séance – Décision**

Le Conseil autorise la présence d'un Conseiller provincial en séance :

- Du Collège de Zone : afin d'assurer la transparence des dossiers et des décisions, sans voix délibérative, en tant qu'observateur ;
- Du Conseil de Zone : afin d'assurer la transparence des dossiers et des décisions, sans voix délibérative, en tant qu'observateur, en attendant une décision officielle de la Province relative au poids votal de son représentant lors des votes du budget, des MB et du compte.

5. Régularisation TVA - Dépense urgente et impérieuse – Ratification

Le Conseil ratifie les décisions prises par le Collège en sa séance du 6 novembre dernier, à savoir :

- Autoriser la dépense pour un montant total de 88.000 € TVAC, au service ordinaire, à l'article 351/123-48, afin de rembourser la TVA : régularisation 2018, amende, régularisation 2019 ;
- Pourvoir à la dépense, réclamée par des circonstances impérieuses et imprévues, afin de procéder au paiement de la régularisation TVA pour les exercices 2018 et 2019 ;
- Inscrire cette dépense à la prochaine modification budgétaire ordinaire pour le montant estimé de 88.000 euros ;

6. Bail de location – Caserne de Limbourg - Avenant n°2 – Approbation

Le Conseil approuve l'avenant n°2 au bail de location de la caserne de Limbourg et modifie le montant du loyer à partir du 01/11/2020.

7. Marché public – « Acquisition d'une auto-échelle » - Modification de la décision

Le Conseil annule la décision du Conseil de Zone du 16/10/2020 de lancer un marché public par procédure ouverte initialement prévu dans le but d'acquérir une auto-échelle et approuve la dépense de 695.482,15 € TVAC prévue à l'article budgétaire 351/74309-53 du service extraordinaire présentant un crédit de 720.000,00 euros au budget de l'exercice 2020 afin de procéder à la commande via un marché ministériel rencontrant les exigences techniques de la Zone (CSC II/MAT/A49-348-16).

8. Convention Santé publique – Aide médical urgente – Addendum

Le Conseil approuve l'addendum à la convention modifiée relative à l'aide médicale urgente proposée par le SPF Santé publique.

Les membres du conseil de zone chargent la secrétaire de zone de transmettre la présente liste des délibérations et ses annexes éventuelles aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

PAR LE CONSEIL :

Corinne LIEGEOIS,

Secrétaire

Jean-Luc NIX,

Président